



## PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2016

-----  
Affiché le 21 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Premier Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Mama SY, Fany MICHOU, Denise DE POORTERE, Françoise PYBOT, Béatrice DIABI, Amandine AULAS et Messieurs Jean-Pierre COLOMBANI, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Dramane KEITA, Abdélaziz KIKOU, Bernard LAUMIERE, Patrick THOMAS, Eric DELOIRE, Franck COENNE (Départ avant le point n°1), Jean-Charles LORENZO, Joseph ZOGBA, Mathieu HILLAIRE.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Elisabeth DELAGE représentée par Madame VESQUE, Monsieur Bruno DA COSTA représenté par Madame Fany MICHOU, Madame Claude MASURE représentée par Monsieur Bruno LAUMIERE, Madame Nathalie PABOUDJIAN représentée par Monsieur Dramane KEITA, Madame Evane PEREIRA ENGEL représentée par Monsieur Gilbert DALLERAC.

ABSENTS : Messieurs Franck MARLIN (Arrivée à compter du point n°6 et reprise de la Présidence), Pascal BONIN, Tarik MEZIANE, François JOUSSET et Mesdames Nezha JAÏT, Irène CLAVAL, Colette WILK.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Denise DEPOORTERE.

-----  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 17 DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2016.

*Départ de Monsieur Franck COENNE.  
Il est représenté par Madame Françoise PYBOT.*

### **1. AVIS SUR LE PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE - LIAISON RD 191 / PARC SUDESSOR**

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) émet un avis favorable au projet de liaison routière reliant le Parc Sud Essor à la RD 191, autorise Monsieur le Maire à remettre cet avis au Commissaire enquêteur et à signer tous les documents s'y rapportant, charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **2. ACQUISITION DE LA PARCELLE AC N° 253 ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession de la parcelle cadastrée section AC n°253 de 156 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique au profit de la Ville d'Etampes, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Ville, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents.

### **3. ACQUISITION DE LA PARCELLE AR N° 113 ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n°113 de 10 520 m<sup>2</sup> à 5 000 € au profit de la Ville d'Etampes, décide de classer, après acquisition, ladite parcelle dans le domaine public communal, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **4. CESSION DU TERRAIN SITUE AU LIEU-DIT « VILLESOUVAGE » SECTION ZY N°71**

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la cession au profit de la société TDF de la parcelle cadastrée section ZY n°71 situé au lieu dit « Villesouveau » au prix de 50 000 euros, dit que les frais de Notaire et de géomètre sont à la charge de la société TDF, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents.

### **5. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – SITE DU CENTRE HOSPITALIER SUD-ESSONNE (CHSE)**

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle a été mise à la disposition du public, précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, aux personnes publiques associées, qu'elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois à la mairie et aux Services Techniques Municipaux qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, et sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'urbanisme et sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier d'approbation aux Services Techniques Municipaux de la ville d'Etampes et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

*Arrivée de Monsieur Franck MARLIN, Maire de la Commune.  
Monsieur le Maire reprend la présidence.*

### **6. DENOMINATIONS DE LA RESIDENCE ELISABETH BOSELLI, DES PASSAGES BESSIE COLEMAN ET L'ARCHANGE ET DU ROND-POINT DU CONCORDE**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) approuve les dénominations suivantes pour le quartier des Hauts Vallons :

- **Résidence Elisabeth BOSELLI**
- **Passage Bessie COLEMAN**
- **Passage de l'ARCHANGE**
- **Rond-point du CONCORDE**

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents, dit qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à l'ensemble des administrations concernées et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **7. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION D'INCINERATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE INCINERIS**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation présentée par la société INCINERIS.

## **8. TRANSPORT EN COMMUN – SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (SDA- AD'AP)**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) confirme son engagement au service du dispositif de mise en accessibilité SDA / Ad'AP en termes de transport en commun, s'engage à réaliser un diagnostic d'accessibilité et les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires selon le calendrier et le financement annexés, sollicite les subventions auprès du STIF pour la réalisation d'un diagnostic et la mise aux normes des points d'arrêts listés, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au SDA / Ad'AP.

## **9. AUTORISATION D'URBANISME – PERMIS DE DEMOLIR – ANCIENS BATIMENTS CROIX ROUGE ET RESTOS DU CŒUR -142 RUE SAINT JACQUES A ETAMPES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **10. VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2017-2020 DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE L'AGREMENT « CENTRE SOCIAL » DE LA CROIX DE VERNAILLES**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) approuve le projet social 2017-2020 du centre social de la Croix de Vernailles, autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément centre social auprès de la CAF de l'Essonne pour une durée maximal de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020, sollicite toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de la CAF et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

## **11. SUBVENTION AU NOUVEAU MEMORIAL DE VERDUN AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros au Comité National du Souvenir de Verdun.

## **12. DON A LA VILLE D'ETAMPES DESTINE A LA TRIBUNE DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT GILLES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le don de Mademoiselle LANCTEAU de 50 000€ dès l'attribution de l'appel d'offre dédié à la construction de la tribune de l'orgue de l'Eglise Saint Gilles.

## **13. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, par 27voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) approuve la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville d'Etampes.

## **14. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRE) accorde une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale d'Action Sociale des Policiers d'une valeur de 2 500 euros, rappelle les subventions accordées au Secours catholique pour 650 € et au Secours populaire pour 1 100 € et les porte à l'annexe B 1.7.

## **15. CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE D'ETAMPES RELATIVE AU FONDS DE SOUTIENS ACCORDE AUX COLLECTIVITES LOCALES**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat relative au Fonds de Soutien aux Collectivités locales.

## 16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 voix Contre (M. HILLAIRE) approuve la modification du tableau des emplois tel que :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation ancienne	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation nouvelle
<b><u>Filière Police Municipale</u></b>			
Chef de police municipale	C	1	0
Brigadier-Chef Principal de police municipale	C	4	<b>8</b>
Brigadier de police municipale	C	5	5
Gardien de police municipale	C	4	4
<b><u>Filière Animation</u></b>			
Animateur territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0
Animateur territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	<b>1</b>
Animateur Territorial	B	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0
Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1
Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	6
<b><u>Filière Technique</u></b>			
Directeur des Services Techniques	A	1	1
Ingénieur en Chef de Classe Normale	A	1	1
Ingénieur Principal	A	1	1
Ingénieur	A	2	2
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	4	4
Technicien Territorial	B	4	4
Agent de Maitrise Principal	C	27	27
Agent de Maitrise	C	19	19
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	12	12
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	14	<b>16</b>
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	17	17
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	150	150

### **MOTION DE SOUTIEN AUX FORCES DE L'ORDRE**

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 Abstention (M. HILLAIRES) exprime toute sa sympathie aux victimes, à leur famille et à l'ensemble de leurs collègues, leur assure de tout son soutien dans ces moments difficiles et cruels et souhaite notamment le meilleur rétablissement possible aux agents qui ont été gravement brûlés lors de cette horrible agression, exprime son attachement indéfectible à l'Etat de droit et à la défense des valeurs de la République partout et tout le temps, rappelle que la sécurité est la première des libertés et que la sécurité comme la Justice sont des missions régaliennes de l'Etat, demande que tous les moyens soient déployés pour que les auteurs de cette agression soient identifiés, interpellés et traduits en justice ; forme le vœu que la Justice condamne sans délai et avec la plus grande sévérité des actes aussi odieux qui s'attaquent aux représentants de l'ordre et de ce fait à l'état de droit ; assure les forces de l'ordre, police nationale, police municipale, gendarmerie ainsi que les pompiers de tout son soutien et leur exprime tous ses remerciements pour leur dévouement à veiller dans des conditions extrêmement difficiles à la sécurité notamment des Etampois, demande que les effectifs des zones police et gendarmerie du département soient renforcés et adaptés aux besoins ; demande que le calendrier de déploiement des nouveaux fonctionnaires soit annoncé dans les meilleurs délais et assure les agents du commissariat d'Etampes de toute sa détermination à porter le projet de construction du nouveau commissariat afin de leur garantir des conditions de travail adaptées à leurs missions et conforme à leurs attentes.

La séance est levée à 20h12.